



PROCÈS-VERBAL du Conseil Communautaire du Jeudi 15 Novembre 2018 à 18 h 00 à la salle des fêtes à La Roche Saint Secret

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 39

Nombre de conseillers présents : 28

Nombre de procurations : 8

Étaient présents :

Mesdames : S. BERNARD, C. MOULIN, M. MARTIN, N. BLANC, P. HOFFMANN, G. MORENAS, F. SIMIAN.

Messieurs : D. ARNAUD, M-A. BARBE, G. CUER, G. BOMPARD, P. CHALAMET, Ph. REYNAUD, J-P. FABRE, L. VINCENT, J-M. AUDERGON, J-P. BERNON, O. CADIER, F. GRESSE, Ph. BERRARD, M. ROUSSET, R. PALLUEL, D. BRUN, H. BOFFARD, A. DE LESTRADE, F. MUCKE, S. TERROT, A. TIXIER.

Étaient absents et avaient donné pouvoir:

Madame LACHENS Anne (pouvoir à CADIER Olivier)

Madame PRIOTTO Christine (pouvoir à GRESSE Francis)

Madame TROUSLOT Brigitte (pouvoir à BERNON Jean-Pierre)

Monsieur BOUVIER Eric (pouvoir à BARBE Marc-André)

Monsieur ESPIÉ Patrick (pouvoir à PALLUEL Robert)

Monsieur MAGNIN Yves (pouvoir à AUDERGON Jean-Marc)

Monsieur KOHLER Rémi (pouvoir à HOFFMANN Patricia)

Était absent et représenté par son suppléant :

Monsieur LEMEE Jean-Paul (Suppléant DAUBAS Charles)

Étaient absents et excusés

Madame BRES Françoise

Monsieur MAGNAN Patrice

Était absent

Monsieur JOST Frédéric

1 - Ouverture de la séance

Le Président, J-M. AUDERGON, accueille les conseillers communautaires.

Il donne la parole à Daniel BRUN, Maire de La Roche Saint Secret, qui fait état des travaux en cours. La commune a fait l'aménagement de la traversée du village au sud et au centre et à venir la partie nord.

La commune a fait le pari d'enfouir les poteaux au bord de la départementale du col du Darut à la sortie nord du village. Il devrait être réussi mais à l'horizon de 2020.

Il remercie la CCDB pour l'ouverture d'une boucle de randonnée "Tours et détours du Lez" inaugurée en avril, qui donne entière satisfaction.

D. BRUN informe des projets à l'étude :

Agrandissement de la mairie qui devient trop petite pour travailler correctement - on est à la phase de l'ébauche,

Le propriétaire de la centrale électrique veut la remettre en route, il a obtenu en 2017 les autorisations préfectorales. Réunion avec les services de l'Etat, les propriétaires riverains concernés pour faire avancer ce projet la semaine prochaine et concertation avec le maître d'œuvre, le maître d'ouvrage, le préfet et la commune, qui est là pour avoir un regard positif sur la production d'énergie verte mais aussi être vigilant sur l'utilisation de l'eau de la rivière. et la commune attend avec impatience la fibre optique- quelques petits morceaux enterrés.

Le Président, J-M. AUDERGON procède à l'appel des présents. Le quorum étant atteint, le Conseil pourra délibérer valablement.

2 - Point sur l'avancement de la véloroute voie verte

R. PALLUEL fait l'historique de la Véloroute Voie Verte (VRVV) et pourquoi on s'est engagés.

Il rappelle qu'en 1992 il a été élu au Département en tant que conseiller général. Le département avait une politique de vélo bien présente puisqu'en 1994 on présentait le schéma de la Drôme à Vélo. Au même moment l'Europe et l'Etat réfléchissaient à développer la culture vélo en France et en Europe. La Drôme a été retenue pour 2 itinéraires nationaux : La Via Rhôna (Itinéraire qui va de Genève à la Méditerranée) et la vallée de l'Isère (Itinéraire qui va de la Savoie à Bourg-Lès-Valence). Ces 2 itinéraires représentaient 180 km en Drôme-Ardèche.

Le département a réfléchi pour irriguer l'arrière-pays et a décidé de créer 8 itinéraires qui partent de la Via Rhôna. La vallée du Jabron a été retenue dans ce schéma départemental.

Il a donc demandé aux élus de Montélimar-Sésame (à l'époque) si on ne pouvait pas s'inscrire dans cette démarche en reliant Montélimar à Dieulefit, car la vallée est riche aux plans culturels, patrimonial, et environnemental. Les élus l'avaient missionné en tant que président du SMBRJ à travailler sur le projet de véloroute voie verte.

En 2004 début du travail sur le tracé de la véloroute voie verte (Montélimar à Dieulefit) avec une stagiaire ingénieure, Nicolas Pic et lui-même. Un Bureau d'Etudes a été consulté pour constituer un dossier d'enquête publique. Le dossier a été déposé en septembre 2009 à la préfecture pour toutes les démarches et mise à l'enquête publique.

Malheureusement à l'époque l'Etat était débordé au niveau des enquêtes publiques et il n'y avait pas de dynamique locale pour faire avancer le projet au niveau de l'Etat.

En 2012, les élus se sont réveillés. Mais le dossier n'était plus compatible suite au Grenelle 1&2 et nous devons réitérer l'enquête publique. Nous ne pouvions pas la refaire pour tout l'itinéraire donc nous avons fait le choix de la portion Montélimar-La Bégude de Mazenc, mais on s'est heurtés à certains propriétaires et on a essayé de trouver des solutions.

Entre temps, on avait inscrit ce projet dans le Contrat de Développement Région Rhône-Alpes (CDRA) et on avait obtenu des subventions. Le CDRA se terminait et pour maintenir cette subvention, il fallait engager des travaux. On a pu travailler sur la concession de la CNR - car on était dispensé d'enquête publique. Compte tenu que l'on n'arriverait pas à boucler le dossier et on allait perdre des subventions de la Région on a décidé de s'arrêter à La Bâtie Rolland.

La 1^{ère} tranche Montélimar - La Bâtie Rolland compte 19.8 KMS. Aujourd'hui on a réalisé un peu plus de 16 km du tracé. On est bloqués au Domaine de l'Orgeat car on a trouvé une plante et la DREAL nous a demandé un recensement pour l'impacter le moins possible. On espère qu'au printemps 2019, le tronçon Montélimar-La Bâtie Rolland soit terminé.

P. HOFFMANN arrive à 18H25.

R. PAYA projette un diaporama sur l'état de l'avancement de la véloroute voie verte. Le diaporama a été envoyé à tous les conseillers communautaires par mail.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes | smbrj | montélimar agglomération | CAR

Véloroute Voie Verte du Jabron

Etat d'avancement des travaux

Conseil Communautaire du 15/11/2018
Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux



Données à l'échelon national

- ✓ 15 120 km du Schéma National Vélo réalisé (objectif de 22 780 km en 2030)
- ✓ 2,78 millions de vélos vendus en 2017 dont 254 870 VAE (+90% par rapport à 2016)
- ✓ 12 millions de français pratiquant l'itinérance
- ✓ 2 milliards d'euros de chiffres d'affaires

Données à l'échelon Via Rhôna® (EV17)

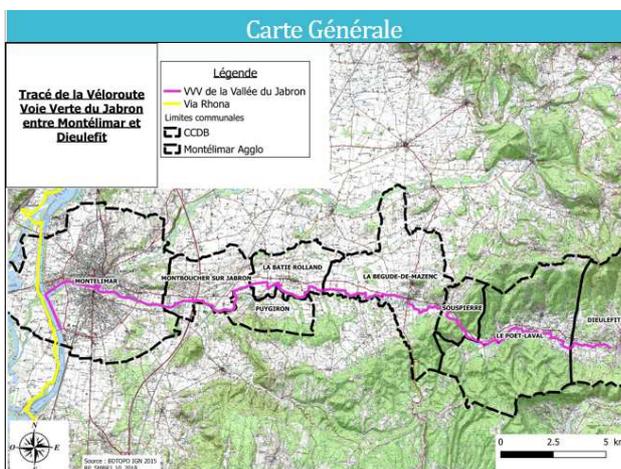
- ✓ Estimation de l'impact direct : 11,4 millions d'euros
- ✓ Retombées économiques : 17 000 euros/km/an (45 000 d'ici 2025)
- ✓ Dépenses des touristes à vélo : 66 euros/jour/pers
- ✓ 422 passages par jour sur la ViaRhôna (plus fréquentée des Eurovélo de France)
- ✓ Concentration maximale entre Givors et Avignon
- ✓ Itinérance en vogue avec 65 000 nuitées et 74 euros/jour/pers
- ✓ Le VAE remet en selle les cyclistes plutôt que d'accroître les distances
- ✓ 40km par sortie en moyenne

Présentation du projet – VVV du Jabron

- ✓ Un itinéraire connecté à la ViaRhôna de près de **40 kilomètres** et sur 2 EPCI (Agglo et CCDB)
- ✓ Un bassin de vie de 50 000 habitants (dont 40 000 sur Montélimar)
- ✓ **8 communes** traversées
- ✓ Urbanisé à l'ouest – Préservé et rural à l'est – 2 pôles urbains
- ✓ 26km en voie verte (68%) – 12,2km en véloroute (32%)
- ✓ Financeurs et coût total

15/11/2018

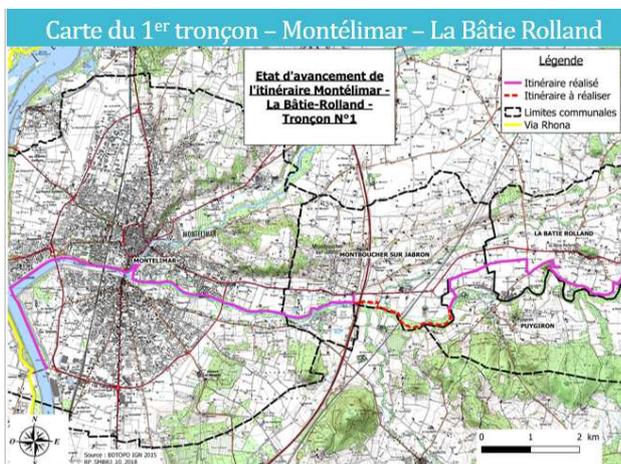
6 MILLIONS D'EUROS



Zoom sur le premier tronçon Montélimar - La Bâtie Rolland

- ✓ 14 km en voie dédiée (voie verte) soit 73% du linéaire total
- 19 km au total**
- ✓ 5 km en voie partagée (véloroute) soit 27% du linéaire total
- ✓ 4 communes traversées (uniquement sur l'Agglo)
- ✓ 87% de l'itinéraire réalisé à ce jour
- ✓ Coût : 2,3 millions d'euros environ / Sans ouvrages d'art

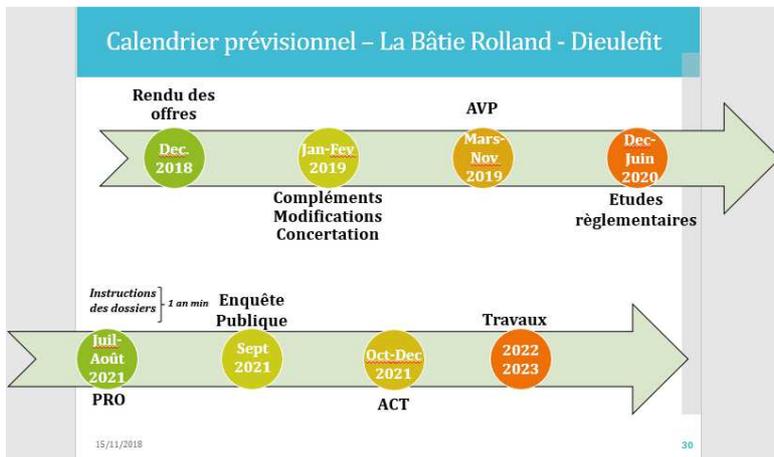
15/11/2018



Zoom sur le 2nd tronçon – La Bâtie Rolland - Dieulefit

- ✓ 11,8km en voie dédiée (voie verte) soit 62% du linéaire total
- 19 km au total**
- ✓ 7,2 km en voie partagée (véloroute) soit 38% du linéaire total
- ✓ 5 communes traversées (1 sur l'Agglo – 4 sur la CCDB)
- ✓ 0% de réalisé – Etudes en démarrage
- ✓ Coût estimé des travaux : 3,5 millions d'euros / 2 ouvrages d'art

15/11/2018



Perspectives

- ✓ Comité d'itinéraire au moment du lancement de l'étude pour le second tronçon
- ✓ Mise en place d'Eco-compteurs
- ✓ Anticiper les besoins : accueil touristes, hébergements, restauration, communication, actions à mettre en place, etc.
- ✓ Connexion des villages à la VVV



15/11/2018 39

3 - Le point sur la Commission "Aménagement de l'Espace - Développement Économique"

R. PALLUEL informe qu'un espace de co-working à Dieulefit a été inauguré mardi dernier. C'est un espace bien équipé (bureaux, internet, imprimante...) qui va apporter un service important à la population qui fait du télétravail ou de passage. Cette entreprise a bénéficié de l'aide à l'investissement de la CCDB.

F. GRESSE rajoute qu'il y a déjà des réservations, que les prix ne sont pas excessifs : 20€ pour 1 journée, 80€ la semaine.

N. BLANC dit que c'est un lieu agréable, spacieux et tendance.

R. PALLUEL indique que le compromis de vente avec la Clinique vétérinaire va être signé, on va relancer l'entreprise " En grim pant dans l'arbre ".

4 - Le point sur la Commission "Agriculture - Gestion de l'Espace - Environnement"

4.1- Point sur la commission.

M-A. BARBE donne la parole à Ch. HARMEGNIES.

Elle explique que la CC avait candidaté à l'appel à projet " projets collectifs fonciers ". La CCDB a été retenue par la Région. Nous allons travailler en partenariat avec les communes forestières sur des projets collectifs fonciers en recensant les biens vacants et sans maître, travailler sur le sylvopastoralisme, regroupement de propriétaires fonciers.

On a lancé le marché avec Montélimar-Agglomération pour travailler avec le CRPF et poursuivre le travail qui a déjà été fait avec les Associations Syndicales Libres de Gestion Forestières, les conforter et travailler notamment sur des projets de desserte ou autres.

M-A. BARBE rappelle la réunion pour les élus sur la filière bois le 20 novembre au domaine de Damian.

4.2- Modification des statuts du Syndicat Mixte Drômois d'Aménagement du bassin du Lez.

J-M. AUDERGON donne la parole à Pierre PUTOUD qui suit le dossier pour la CCDB.

P. PUTOUD dit que le Lez traverse une 30aine de communes, 5 interco 2 départements et 2 régions. Le Syndicat Mixte Drômois d'Aménagement du Bassin du Lez -(SMDABL)- regroupait une vingtaine de communes de la Drôme dont Teyssières, Vesc, Montjoux, La Roche St Secret sur notre territoire et qui allait jusqu'à Tulette. Les 2 préfets (Drôme et Vaucluse) ont demandé à ce que les statuts du SMDABL et du SMBVL soient identiques afin de dissoudre le SMDABL et permettre la gestion du bassin du Lez en direct entre les interco et le SMBVL.

Les présidents des interco se sont mis d'accord sur la gouvernance, la clé de répartition.

Sur la CCDB, le Lez représente 25 % du linéaire et ne demande principalement que de l'entretien.

Jusqu'à présent le SMBVL était géré par 3 syndicats : le syndicat drômois, le syndicat de Grignan Valréas et le SIAERHNV à Bollène et chacun était représenté par 3 délégués. Aujourd'hui il y aura 23 délégués dont 3 titulaires et 1 suppléant pour la CCDB.

J-M. AUDERGON remercie Pierre pour son investissement sur ce dossier. C'est la personne ressource qui nous a aidé.

Délibération n°78/2018 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5212-33 relatif à la dissolution d'un syndicat de gestion,

Vu le Code de l'Environnement notamment son article L.211-7 visant les actions concourant à la gestion des milieux aquatiques et à la protection contre les inondations,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (loi MAPTAM),

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation territoriale de la République (loi NOTRe),

Vu l'arrêté préfectoral de création du Syndicat Mixte Drômois d'Aménagement du Bassin du Lez (SMDABL) en date du 11 juillet 1961, ainsi que le dernier arrêté de modification de ses statuts en date du 7 mars 2008 ;

Vu les statuts du SMDABL en vigueur ;

Vu la délibération du 27 février 2018 du SMDABL portant modification de ses statuts,

Considérant l'exercice de la compétence GeMAPI, définie à l'article L211-7 du Code de l'Environnement, par les communautés de communes au 1er janvier 2018 ;

Considérant la nécessité d'assurer une continuité des actions portées par Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez (SMBVL) dans l'optique d'une gestion intégrée à l'échelle du bassin versant ;

Considérant l'importance d'exercer les missions composant la GeMAPI à l'échelle d'un périmètre géographique pertinent par une structure unique dépositaire de l'ensemble de la compétence GeMAPI;

Considérant l'organisation actuelle sur le bassin versant du Lez et notamment une superposition des périmètres du SMDABL et du SMBVL sur la totalité de la partie drômoise du périmètre de ce dernier ;

Considérant l'organisation actuelle en cascade de la gouvernance GeMAPI sur le bassin versant du Lez où le SMDABL est membre du SMBVL et lui a transféré de fait la gestion de l'ensemble des actions se rapportant à la protection contre les inondations et à la gestion des milieux aquatiques soit l'intégralité de ses compétences ;

Considérant, la volonté des cinq communautés de communes du bassin versant du Lez (CC Baronnie en Drôme Provençale, CC Dieulefit Bourdeaux, CC Enclave des Papes Pays de Grignan, CC Drôme Sud Provence, CC Rhône Lez Provence) de transférer la compétence GeMAPI et les missions complémentaires non GeMAPI au SMBVL sur le bassin versant du Lez,

Considérant la volonté des cinq communautés de communes concernées par le bassin versant du Lez de devenir membres en direct du SMBVL,

Considérant que pour pouvoir mettre en application les dispositions du CGCT précitées, il est nécessaire de modifier les statuts du SMBVL pour que son objet soit identique à celui du SMBVL ;

Considérant que dans les projets de statuts du SMDABL modifiés, l'objet statutaire est identique à celui du SMBVL et concrétise ainsi la volonté du SMDABL de pouvoir procéder à terme à sa

dissolution en application des dispositions de l'article L.5212-33 du CGCT qui permettra aux communautés de communes membres du SMDABL de devenir de plein droit membres du SMBVL,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- **APPROUVE les modifications proposées des statuts du Syndicat Mixte Drômois d'Aménagement du Bassin du Lez (SMDABL) ;**
- **APPROUVE la dissolution du Syndicat Mixte Drômois d'Aménagement du Bassin du Lez et l'intégration des quatre communautés de communes qui le composent (CC Baronnie en Drôme Provençale, CC Dieulefit Bourdeaux, CC Enclave des Papes Pays de Grignan, CC Drôme Sud Provence) en tant que membres directs du SMBVL ;**
- **DEMANDE au Préfet de la Drôme de mettre en œuvre les dispositions visant la dissolution du SMDABL et l'intégration des communautés de communes qui le constituaient en qualité de membres à part entière dans la composition du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez (SMBVL) ;**
- **MANDATE le Président pour engager les démarches nécessaires à la bonne exécution de ces décisions.**

4.3- Modification des statuts du SMBVL.

Les statuts ont été envoyés à tous les conseillers communautaires.

Délibération n°79/2018 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles :

L.5711-1 à L.5711-5 portant dispositions applicables aux syndicats mixtes fermés

L.5211-18 et L.5211-20 portant modifications relatives au périmètre et à l'organisation des établissements publics de coopération intercommunale

Vu le Code de l'Environnement notamment son article L.211-7 visant les actions concourant à la gestion des milieux aquatiques et à la protection contre les inondations,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (loi MAPTAM),

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation territoriale de la République (loi NOTRe),

Vu l'arrêté inter-préfectoral n° 1288 du 20 juin 1997 portant création du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez (SMBVL),

Vu l'arrêté inter-préfectoral du 13 février 2018 définissant la composition du SMBVL à compter du 1er janvier 2018,

Vu le projet de modification de statuts,

Considérant, la volonté des cinq communautés de communes du bassin versant du Lez (CC Baronnie en Drôme Provençale, CC Dieulefit Bourdeaux, CC Enclave des Papes Pays de Grignan, CC Drôme Sud Provence, CC Rhône Lez Provence) de transférer la compétence GeMAPI et les missions complémentaires non GeMAPI au SMBVL sur le bassin versant du Lez,

Considérant la nécessité de modifier les statuts du SMBVL pour y intégrer la compétence GeMAPI décrite aux alinéas 1, 2, 5 et 8 de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement ainsi que les missions complémentaires non GeMAPI décrites aux alinéas 11 et 12 dudit article, telles qu'elles résultent du transfert au SMBVL par les cinq communautés de communes du bassin versant,

Considérant que les modifications proposées portent sur les points suivants :

- Les structures membres qui sont désormais les 5 communautés de communes concernées par le bassin versant du Lez (article 1)
- La liste des communes concernées par le bassin versant et la prise en compte des communes de Mornas et Rochegude (article 1)
- La modification du siège du Syndicat (article 2)

- L'objet du Syndicat au travers d'une description des missions composant la compétence GeMAPI, des missions complémentaires non GeMAPI, ou de conventions avec d'autres collectivités ou partenaires (article 3)
- La composition du comité syndical (article 5)
- La composition du bureau du Syndicat (article 6)
- Les clés de répartition des contributions financières entre les membres du SMBVL (article 9)

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- **APPROUVE le transfert de la compétence GeMAPI et des missions complémentaires non GeMAPI par les cinq communautés de communes concernées (CC Baronnie en Drôme Provençale, CC Dieulefit Bourdeaux, CC Enclave des Papes Pays de Grignan, CC Drôme Sud Provence, CC Rhône Lez Provence) au SMBVL sur le bassin versant du Lez ;**
- **APPROUVE les modifications proposées des statuts du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez ;**
- **MANDATE le Président pour notifier la présente délibération et son projet de statuts modifiés en annexe, aux Préfets de Vaucluse et de la Drôme ;**
- **AUTORISE le Président à notifier la présente délibération au Président du SMBVL ;**
- **AUTORISE le Président à signer tous les actes à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.**

4.4- Désignation des délégués de la CCDB au SMBVL.

Délibération n°80/2018 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code de l'Environnement,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (loi MAPTAM),

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation territoriale de la République (loi NOTRe),

Vu l'arrêté inter-préfectoral n° 1288 du 20 juin 1997 portant création du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez (SMBVL),

Vu l'arrêté inter-préfectoral n° 110 du 28 avril 2008 portant modification des statuts du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez,

Vu l'arrêté inter-préfectoral du 13 février 2018 définissant la composition du SMBVL à compter du 1er janvier 2018,

Vu la délibération du 26 octobre 2018 du comité syndical du SMBVL portant projet de modification de ses statuts,

Considérant la modification des statuts du SMBVL pour y intégrer la compétence GeMAPI décrite aux alinéas 1, 2, 5 et 8 de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement ainsi que les missions complémentaires non GeMAPI décrites aux alinéas 11 et 12 dudit article, telles qu'elles résultent du transfert au SMBVL par les cinq communautés de communes du bassin versant,

Considérant la composition du comité syndical suivante projetée dans le cadre des statuts ainsi modifiés,

EPCI-FP membres	Nombre de délégués titulaires	Nombre de délégués suppléants
CC DIEULEFIT BOURDEAUX	3	1
CC BARONNIES EN DROME PROVENÇALE	3	1
CC ENCLAVE DES PAPES PAYS DE GRIGNAN	6	3

CC DROME SUD PROVENCE	5	2
CC RHONE LEZ PROVENCE	6	3
TOTAL	23	10

Considérant qu'il convient que le conseil communautaire procède à la désignation de 3 délégués titulaires et d'1 délégué suppléant représentant la CCDB au sein du SMBVL,
Le président, procède à l'appel des candidatures.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- VOTE la désignation des 3 délégués titulaires et d'1 délégué suppléant de la Communauté de communes Dieulefit Bourdeaux telle que présentée ;

Délégués titulaires	Délégué suppléant
Pierre PUTOUD	André TIXIER
Jean-Marc AUDERGON	
Franck MUCKE	

- AUTORISE le Président à signer tous les actes à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

4.5- Contributions de la Communauté de communes au SMBVL au titre de l'exercice 2018 - convention de paiement du SMBVL.

Le projet de convention a été envoyé à tous les conseillers communautaires.

Délibération n°81/2018 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles :

L.5711-1 à L.5711-5 portant dispositions applicables aux syndicats mixtes fermés

L.5212-9 se rapportant aux dispositions financières,

Vu le Code de l'Environnement notamment son article L.211-7 visant les actions concourant à la gestion des milieux aquatiques et à la protection contre les inondations,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (loi MAPTAM),

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation territoriale de la République (loi NOTRe),

Vu la délibération du 26 octobre 2018 du comité syndical du SMBVL portant projet de modification de ses statuts,

Considérant, la volonté des cinq communautés de communes du bassin versant du Lez (CC Baronnies en Drôme Provençale, CC Dieulefit Bourdeaux, CC Enclave des Papes Pays de Grignan, CC Drôme Sud Provence, CC Rhône Lez Provence) de transférer la compétence GeMAPI et les missions complémentaires non GeMAPI au SMBVL sur le bassin versant du Lez,

Considérant que les modifications proposées portent notamment sur les clés de répartition des contributions financières entre les membres du SMBVL,

Considérant qu'au regard des dispositions administratives restant à accomplir, l'adoption par arrêté interpréfectoral des nouveaux statuts du SMBVL pourrait n'intervenir qu'après les dates butoir d'émission des titres de recettes ou de mandatement des contributions au titre de l'exercice 2018,

La communauté de communes Dieulefit Bourdeaux et le SMBVL ont acté de convenir au financement du SMBVL pour l'exercice 2018 selon les dispositions de la convention annexée à la présente délibération.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- **APPROUVE** l'arrêt de la contribution de la CCDB à 25 209 € au titre de l'exercice budgétaire 2018 ;
- **APPROUVE** le versement d'un montant de 25 209 € à imputer à l'article 6513 (à vérifier pour chaque EPCI-FP) de l'exercice budgétaire 2018 ;
- **AUTORISE** le Président à signer tous les actes à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

4.6- Désignation d'un représentant à la Commission Locale de l'Eau.

Délibération n°82/2018 :

M.-A. BARBE, Vice-président en charge de la Commission " Agriculture - Gestion de l'Espace - Environnement" explique que le Conseil Communautaire doit désigner un représentant pour siéger à la Commission Locale de l'Eau dans le cadre du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) sur le bassin versant du Lez.

Il procède à l'appel des candidatures.

Pierre PUTOUD fait part de sa candidature.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- **DESIGNE** Pierre PUTOUD pour représenter la Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux à la Commission Locale de l'Eau ;
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.

4.7- Signature d'une convention de partenariat avec le SDED pour l'élaboration d'un Plan d'actions Transition Energétique Démarche Cit'ergie.

Le projet de convention a été envoyé à tous les conseillers communautaires.

Délibération n°83/2018 :

Le Président, Jean-Marc AUDERGON, rappelle que la Communauté de Communes bien qu'elle ne soit pas une collectivité " obligée " à élaborer un PCAET (Plan Climat-Air-Energie Territorial) a décidé d'engager une démarche afin de :

- faire reconnaître la qualité de sa politique et de ses actions en matière de climat, d'air et d'énergie à l'échelle de son territoire et au regard de ses compétences ;
- s'engager dans un processus d'amélioration continue conduit dans le cadre d'un projet partagé par l'ensemble des services, directions et élus de la collectivité.

Et rappelle que la CCDB a bénéficié d'un pré diagnostic Cit'ergie en partenariat avec l'ADEME qui a donné un avis favorable à un accompagnement vers un label.

Le Président, explique que Territoire d'énergie Drôme, SDED, au travers de ses compétences statutaires, est concerné par le contenu du PCAET tel que défini dans la loi et par ailleurs, intervient en tant qu'opérateur de transition énergétique dans plusieurs métiers.

Dans ce cadre, Territoire d'énergie Drôme, SDED, propose aux EPCI une convention de partenariat afin d'optimiser leurs actions et contribuer financièrement à l'élaboration du Plan d'actions Transition Energétique à hauteur de 50 % des frais engagés dans la limite d'une assiette de 40 000 euros.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- **AUTORISE** le Président à signer la convention de partenariat avec le SDED pour l'élaboration d'un Plan d'actions Transition Energétique Démarche Cit'ergie, ainsi que toutes les pièces utiles à cette décision.

5 - Le point sur la Commission "Petite Enfance-Jeunesse"

5.1- Contrat Enfance Jeunesse 2015-2018 - Avenant n°2.

Délibération n°84/2018 :

M. MARTIN, Vice-présidente en charge de la Commission "Famille - Vie Sociale", explique que suite aux travaux d'extension et de réhabilitation réalisés sur le Multi - Accueil Souffle d'Eveil à la Bégude de Mazenc, la capacité d'accueil retenue par la PMI a pu être augmentée de 16 à 20 places dès janvier 2018.

Eovi Services et soins, le gestionnaire de la structure a établi un budget prévisionnel correspondant à cette nouvelle capacité d'accueil, le fonctionnement incluant la fourniture des couches et des repas.

Le montant de la subvention attribuée sera de 101 355 € (contre 116 640 prévu au BP 2018). Ce montant sera ajusté au vu des dépenses réelles établies lors du compte de résultat fourni l'année suivante.

Ce développement bénéficiant par ailleurs d'un renforcement du soutien de la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse, il y a lieu de signer un avenant à celui-ci.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- **ACCEPTE le développement du Multi accueil Souffle d'Eveil à 20 places, ainsi qu'à financer le fonctionnement de ce développement pour un montant de 101 355 € de subvention prévisionnelle versé au délégataire Eovi Services et Soins ;**
- **AUTORISE le Président à signer l'avenant n° 2 au Contrat Enfance Jeunesse 2015-2018 de la Communauté de la Communes Dieulefit - Bourdeaux avec la CAF (arrivant à échéance le 31 décembre 2018) correspondant à ce développement, ainsi que toutes pièces utiles à cette décision.**

5.2- Demande de subvention de fonctionnement au Département de la Drome pour le soutien au développement de la politique Jeunesse.

J-M. AUDERGON précise que dans le cas des subventions jeunesse du Département, une modification substantielle a eu lieu en 2018 qui est le passage d'un financement des postes à un financement lié à l'activité. Pour la CCDB, ce sera légèrement plus favorable. L'ensemble des activités que l'on mène pour les jeunes est aujourd'hui mieux "rémunéré" par le conseil départemental que l'on remercie. L'intérêt c'est que ça permet de figer des critères, qui ont été discutés, et cela rend plus lisible le dispositif.

Ph. BERRARD s'étonne de ce que le département finançait 50% des postes et maintenant 35 % de l'activité ?

J-M. AUDERGON répond qu'il y a d'autres critères qui rentrent en jeu comme le nombre de collégiens, la part des jeunes de moins de 20 ans, le potentiel financier, la densité de la population. Ces 4 critères sont pondérés. Il y a eu des simulations faites et on s'est aperçu que les territoires ruraux investissaient plus dans la jeunesse que les zones agglomérées.

M. MARTIN informe que la prochaine commission aura lieu mercredi 21 novembre à l'espace jeunes à 18h00. Cet espace jeunes est une réussite, ils se sont vite adaptés.

C. MOULIN ajoute que le service jeunesse vient de poster une annonce via les réseaux sociaux.

M. MARTIN la lit: "bonjour, dans le cadre d'un projet classé top secret y-a-t-il parmi vous une personne qui pourrait nous faire don d'une remorque ou d'un châssis de remorque".

Délibération n°85/2018 :

M. MARTIN, vice-présidente, en charge de la Commission "Petite Enfance Jeunesse" rappelle que la Communauté de Communes a un partenariat avec le département de la Drôme dans le cadre de la politique Jeunesse depuis 2009.

Elle explique que des nouvelles modalités de financement de ses actions jeunesse ont été déterminées en avril 2018.

Le soutien aux collectivités ayant la compétence jeunesse a évolué. Jusqu'à présent les postes de chef de projet jeunesse et d'animateur de proximité étaient financés directement dans le cadre de la convention de partenariat avec le département. A partir de 2019, une demande de subvention de fonctionnement doit être réalisée, et elle sera attribuée selon 4 critères :

Critères retenus	Traitement des critères	Part des critères dans l'enveloppe globale
Nombre de collégiens drômois	Plus le nombre est élevé, plus l'EPCI est valorisé	15%
Part des jeunes de moins de 20 ans	Plus le nombre est élevé, plus l'EPCI est valorisé	15%
Potentiel financier	Plus le potentiel financier est bas, plus l'EPCI est valorisé	35%
Densité de population	Plus la densité est faible, plus l'EPCI est valorisé (prise en compte de l'éloignement des services)	35%

Une nouvelle convention sera établie avec le département en 2019 pour deux ans renouvelable, dans laquelle seront fixés les objectifs de la politique jeunesse du département.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- SOLLICITE auprès du Département de la Drôme l'octroi d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 40 000 € pour le soutien à la politique jeunesse ;
- AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.

6- Le point sur la Commission "Solidarités-Habitat"

6.1- Point sur la commission.

Fabienne SIMIAN informe que la prochaine commission aura lieu le 4 décembre à la CCDB.

Mardi soir la MSA a expliqué le diagnostic réalisé sur le territoire concernant les aînés. Mme BOEGLIN a rencontré un maximum d'acteurs du territoire pour proposer des actions potentielles puisqu'ils mettent à disposition des moyens pour aider les seniors.

Ils ont imaginé ce que l'on pourrait construire ensemble:

- Actions intergénérationnelles numériques médiathèque ou habitat,
- Information et sensibilisation de tous les publics pour rester chez soi et ne pas se sentir seul, Rassembler, conserver et transmettre des savoirs,
- Informer sur ce qui est en cours concernant le lien social sur le territoire,
- Faire connaître les actions et prestations qui favorisent le maintien à domicile.

La MSA propose (ouverts à tous) plusieurs groupes de travail : le lien social, la mobilité, le numérique, le bien vivre à la retraite, l'intergénérationnel, l'habitat et autres sujets ... L'idée est de rassembler du monde et imaginer à partir de choses simples ce que l'on peut faire sur le territoire.

Elle informe que mercredi 21 novembre à 18h00 aura lieu une conférence à Dieulefit "Etre acteur de sa consommation" par Madeline CARLIN.

6.2- Convention de partenariat - Espace info énergie.

Le projet de convention a été envoyé à tous les conseillers communautaires.

Fabienne SIMIAN informe que la permanence physique a lieu le 2^{ème} vendredi de chaque mois de 9h00 à 12h00 à la CCDB et rencontre du succès.

Délibération n°86/2018 :

F. SIMIAN, Vice-présidente en charge de la commission "Solidarités - Habitat", explique que l'Espace Info Energie permet d'informer objectivement les porteurs de projet sur le thème de

l'énergie (rénovation énergétique de l'habitat, construction performante, maîtrise de l'énergie au quotidien, énergies renouvelables...). Les administrés du territoire peuvent solliciter ou rencontrer les conseillers Info Energie du CEDER lors de permanences physiques ou téléphoniques, pour un accompagnement technique, financier, fiscal et réglementaire.

Elle explique que pour permettre d'accueillir ces permanences il convient de signer une convention de partenariat qui définit les conditions de déploiement de la permanence de l'Espace Info Energie sur le territoire de la CCDB pour l'année 2018.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- AUTORISE le Président à signer la convention de partenariat avec le CEDER pour l'accueil de permanence de l'Espace Info Energie, ainsi que toutes les pièces utiles à cette décision.

7 - Le point sur la Commission "Tourisme"

7.1 Étude d'implantation de la S.I.L sur le Pays de Dieulefit-Bourdeaux.

J-M. AUDERGON précise que le nouveau cadre réglementaire nous amène à supprimer une partie des panneaux sur la route pour éviter d'être complètement pollué par une information excessive.

J-M. AUDERGON explique que Myriam NB a travaillé avec toutes les mairies.

La question qui s'est posée était de savoir si on avait une signalétique particulière mais la réponse qui a été donnée et vu qu'il existe en Drôme provençale et en liaison avec le parc un cadre général qui a été accepté, on rentre dans ce cadre-là et on ne va pas faire de singularité.

Aujourd'hui nous allons entrer dans une phase d'étude destinée à déterminer l'endroit où il est important de mettre des panneaux à l'échelle de l'interco et d'accompagner les communes qui le souhaitent, (elles restent compétentes en agglomération), pour les zones agglomérées.

Délibération n°87/2018 :

Le Président, Jean-Marc AUDERGON, rappelle que La loi Engagement National pour l'Environnement du 12 juillet 2010 n°2010-788, complétée par le décret du 30 janvier 2012, a fait évoluer la réglementation sur la publicité extérieure, notamment en ce qui concerne les pré-enseignes dérogatoires.

Depuis juillet 2015, seuls les monuments historiques ouverts à la visite et les activités en relation avec la fabrication ou la vente de produits du terroir local peuvent bénéficier des pré-enseignes dérogatoires.

La Signalisation d'Information Locale (SIL) devient donc la seule alternative légale pour flécher les autres types d'activités. La SIL a pour objet d'apporter aux usagers de la route des indications sur les différents services et activités, situées à proximité de la voie sur laquelle ils se déplacent (départementales et communales).

Il rappelle également que la CCDB est compétente sur la SIL hors agglomération (compétence économie et tourisme), les communes restent compétentes en agglomération et que la SIL du territoire Dieulefit-Bourdeaux s'appuiera sur les dispositifs de la charte départementale de la Drôme et du PNR des Baronnies.

La mise en place d'une SIL est soumise à des règles d'implantation strictes (5^{ème} partie de l'I.I.S.R. – Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière – Arrêté du 24 novembre 1967 modifié) et nécessite donc une étude d'autant plus indispensable à l'échelle d'une intercommunalité aux services et sites nombreux.

Il est proposé que le projet SIL soit scindé en 2 parties :

1 - Une phase étude préalable à la phase investissement, objet de la présente délibération, qui permettra:

- de réaliser les études d'implantation hors agglomération (compétence de la CCDB)
- d'établir le dossier de consultation des entreprises de fourniture et de pose/dépose de la SIL,
- d'établir le dossier de consultation des entreprises de fourniture et de pose pour la signalétique des communes qui le souhaiteront (en agglomération),
- d'assister le maître d'ouvrage dans le choix des entreprises.

2 - Une phase fabrication et pose qui découlera de cette première étape.

Le Président présente ensuite, le montant de la dépense et le plan de financement prévisionnel :

Dépense HT

ÉTUDE : 35 670 €

Recettes HT

LEADER - 30 % : 10 701 €

Contrat Ambition Région - 50% : 17 835 €

CCDB - 20% : 7 134 €

TOTAL : 35 670 €

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- **VALIDE le plan d'action ;**
- **VALIDE les demandes de subventions auprès du programme LEADER et du Contrat Ambition Région ;**
- **AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.**

8 - Le point sur la Commission "Culture-Patrimoine"

8.1- Point sur la commission.

Fabienne SIMIAN informe de l'exposition (photo et vidéo) du collectif Faun(es) " de mémoire de murs ", à la Résidence Leïs Eschiroù. Elle a été inaugurée vendredi dernier, en présence de Madame la sous-préfète, qui était intéressée car il y a 2 ou 3 CTEAC en Drôme et il essaye d'en mettre un autre en place dans les Baronnie.

C'est une exposition, où ils ont recueilli d'anciennes photos de leur village - Saint Vincent la Commanderie - et ils ont photographié la population avec les mêmes objets (mais d'aujourd'hui) au même endroit.

8.2- Régie "Maison de la Céramique du Pays de Dieulefit" : membres au Conseil d'Administration.

Délibération n°88/2018 :

Le Président, Jean-Marc AUDERGON, rappelle que conformément aux articles 4 et 5 des statuts de la Régie "Maison de la Céramique du Pays de Dieulefit", le Conseil Communautaire a nommé les 13 membres du Conseil d'Administration (dont 8 membres choisis au sein du Conseil Communautaire) lors du conseil du 22 mai 2014.

Il, explique qu'il convient de nommer 2 membres pour représenter la Communauté de Communes au Conseil d'Administration de la Maison de la Céramique, suite à la démission de Mme NELSON Nadia de son mandat de conseillère municipale et au décès de Mr BOURSALY Jean.

Jean-Marc AUDERGON procède à l'appel de candidatures.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- **DÉSIGNE Rémi KOHLER et Yves MAGNIN pour représenter la Communauté de Communes au Conseil d'Administration de la Maison de la Céramique;**
- **AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.**

9 - Le point sur la Commission "Gestion des déchets"

Ph. BERRARD fait un retour sur la formation guide composteur qui est finie, elle était financée par l'ADEME. Il y a eu 3 séances avec un organisme de formation pour la maîtrise du compostage, du paillis, déchets de cuisine... l'idée est que ce réseau travaille avec le service pour que l'on puisse continuer à développer les composteurs, les solutions aux jardins. Elle a rassemblé 10 personnes - habitants volontaires- dont 2 élus, et parmi eux Jacques GLAYSE.

Ph. BERRARD donne la parole à Jacques GLAYSE.

J. GLAYSE dit que la formation lui a appris beaucoup de choses, elle était très diversifiée. Ils sont allés voir le composteur mis en place derrière l'église à La Bégude de Mazenc, qui a l'air de bien fonctionner. Personnellement, il en a tiré pas mal de choses pour qu'il puisse mettre en application sur Dieulefit - en particulier aux Eschiroüs. Il souhaite une belle réussite aux composteurs.

Ph. BERRARD rappelle que nous avons autorisé le SYPP a déposer une candidature auprès de Citéo pour l'extension de la consigne de tri. Le SYPP a été lauréat, et sera le 1^{er} territoire en Drôme à mettre en place à partir de 2019 cette simplification du geste de tri.

Il informe que le geste du tri va être simplifié à partir du 01/01/2019 pour notre territoire, le message à diffuser c'est que tous les emballages se trieront : du moment que ça emballe je mets au tri.

Une communication sera diffusée dans le bulletin interco qui sort fin novembre-début décembre ainsi que sur les conteneurs et Johan interviendra dans les écoles et au collège.

En mars, des ambassadeurs du tri du SYPP viendront en renfort, ils interviendront auprès des mairies, feront du porte à porte dans les bourgs et tracteront sur les marchés.

L'objectif est moins d'ordures ménagères dans les conteneurs semi-enterrés et plus d'emballages dans les colonnes. Des tournées supplémentaires seront mises en place pour vider les colonnes "emballages" et sur certains points il y aura des colonnes en renfort pour l'été.

S. LIOGIER met en pratique la nouvelle consigne de tri avec un petit jeu.

O. CADIER quitte la séance à 20H00.

10 - Le point sur la Commission "Finances-Personnel"

10.1 Point sur la commission.

H. BOFFARD remercie le travail de Marine, qui a remplacé Delphine durant son congé maternité.

11 - Le point sur la Commission "Travaux-Bâtiments - DSP"

P. CHALAMET fait un point des travaux en cours. Depuis le 6 novembre, l'espace jeunes est à disposition des jeunes. Aucun chantier en cours jusqu'à la fin de l'année 2018.

12 - Décisions du Président

Décision 30-2018 :

Le Président, **DÉCIDE** de verser la participation à la plateforme locale : Initiative Portes de Provence d'un montant de contribution pour l'année 2018 de 8 009 €.

Décision 31-2018 :

Le Président, **CONSIDÉRANT** la nécessité de prendre en compte un matériel supplémentaire au contrat de base concernant la prise en compte du réseau de chauffage de la crèche de Dieulefit, il convient de souscrire un avenant.

Montant initial du marché : 7 046.86 €HT.

Justification de l'avenant n°1 : prise en compte dans le contrat de maintenance du réseau de chauffage de la crèche « Les Dieul'filous » portant sur :

- le circuit chauffage,
- le circuit radiateurs et plancher chauffant,
- et la production d'eau chaude sanitaire.

Montant de l'avenant proposé en plus-values : 600 €HT.

Montant du marché après avenant n°1 : 7 646.86€ HT

DÉCIDE de signer avec l'entreprise S.AS. ALTECI Energie, un avenant n°1 au contrat pour un montant annuel de 7 646.86 €HT, soit 9 176,23 €TTC (selon l'application de la formule de révision des prix).

Décision 32-2018 :

Le Président, **DÉCIDE** de verser une subvention de fonctionnement à l'association Sur les Pas des Huguenots d'un montant de 3 000 €.

Décision 33-2018 :

Le Président, **CONSIDÉRANT** la nécessité de confier à des prestataires

- La création graphique
- La fabrication et la pose
- La traduction en anglais

de panneaux de signalétique patrimoniale afin de finaliser l'équipement du territoire débuté en 2014.

CONSIDÉRANT la nécessité d'ajuster le montant des marchés graphisme et fabrication pose en raison de modification de dimension d'un des panneaux,

Il convient de porter le montant, dans le cadre de la signature d'un avenant à :

- 6 050 € HT pour le graphisme, soit + 8%
- 16 568,93 € HT pour la fabrication – pose, soit + 4,71%

Le Président, **DÉCIDE** de signer un avenant aux contrats.

13 - Questions diverses

F. SIMIAN informe que Marine a 12 heures sur Eyzahut et cherche d'autres heures de travail. Si vous avez connaissance d'heures pour du secrétariat n'hésitez pas à lui communiquer.

Ph. BERRARD dit que Marine remplace le secrétaire de mairie de Montjoux les lundis et mercredis pendant 1 mois.

P. CHALAMET informe qu'une famille syrienne avec 5 enfants âgés de 2 à 13 ans est accueillie à Bourdeaux.

C. MOULIN rappelle qu'une réunion cantonale a lieu le 13 décembre à Puy Saint Martin. Elle indique que le PNR des Baronnie a un nouveau président depuis hier soir, Claude AURIAS, suite à la démission pour raisons personnelles de Henriette MARTINEZ.

J-M. AUDERGON informe d'une réunion SDCI en préfecture demain pour entériner la création du Syndicat mixte du SCOT. Il rappelle le prochain conseil communautaire le 20 décembre avec sujet principal la redevance incitative.

Le Conseil est clos à 20h30

ALEYRAC	ARNAUD Dominique	
LA BEGUDE DE MAZENC	BARBE Marc-André	
	BERNARD Sophie	
	CUER Gérard	
	MOULIN Corinne	
BÉZAUDUN SUR BINE	BOMPARD Guy	
BOURDEAUX	CHALAMET Patrick	
	MARTIN Michèle	
COMPS	FABRE Jean-Pierre	
CRUPIES	VINCENT Lionel	
	AUDERGON Jean-Marc	
	BERNON Jean-Pierre	
	BLANC Nicole	
	CADIER Olivier	
	GRESSE Francis	
	HOFFMANN Patricia	
	MORENAS Geneviève	
EYZAHUT	SIMIAN Fabienne	
MONTJOUX	BERRARD Philippe	
ORCINAS	ROUSSET Maurice	
PONT DE BARRET	PALLUEL Robert	
ROCHEBAUDIN	DAUBAS Charles	
LA ROCHE ST SECRET	BRUN Daniel	
SALETTES	BOFFARD Henri	
SOUSPIERRE	DE LESTRADE Alain	
TEYSSIÈRES	MUCKE Franck	
TRUINAS	TERROT Serge	
VESC	TIXIER André	